



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 5 MAI 2014

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences : 55 citoyennes et citoyens, dont 54 actifs ; majorité absolue 28

Scrutateurs : Madame Myriam Scherly, ainsi que Messieurs Eric Santarossa, Germain Pasquier et François Remy

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes dont le sujet principal est l'approbation des comptes 2013 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Monsieur le Syndic ajoute que toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Madame Leuzinger.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 17 du 22 avril 2014, une convocation adressée par un tous ménages et un avis aux piliers publics.

Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2013** ; ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2014 et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du Secrétariat communal
2. **Comptes 2013 : approbation - Rapports de la Commission financière et des Organes de révision**
 - 2.1. Foyer « La Rose des Vents
 - 2.2. Commune de Broc
3. **Planification financière 2014/2018 - Rapport de la Commission financière**
4. **Vente de la parcelle communale affectée à la réalisation de la centrale de chauffage à distance (CAD)**
5. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2013 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2014 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.



Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2013 : APPROBATION - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION

2.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Monsieur le Syndic relève des comptes 2013 sont équilibrés et, ceci, après la constitution de provisions garantissant la couverture de diverses charges à venir, et la prise en compte d'une accélération, jugée prudente, de certains amortissements. Une telle situation favorable est le résultat d'une bonne gestion de la part de la Direction et de celle de la Commission de Direction. Le résultat du secteur Socio-hôtelier, par exemple, dont le contrôle des dépenses peut être maîtrisé, est meilleur que celui calculé lors de l'établissement du Budget correspondant.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

En matière de **Soins**, la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant - secteur occupant à fin décembre quelque 38 personnes en équivalent plein temps - s'élevant à Fr. 3'569'000.- est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. Dès lors, le résultat se trouve être entièrement équilibré.

Pour ce qui est du secteur **Socio-hôtelier**, les taxes d'hébergement correspondent à 15'660 journées à Fr. 103.-, taxes auxquelles s'ajoute une facturation de Fr. 22'281.- correspondant à l'inoccupation de chambres par des résidents momentanément absents, soit lors d'hospitalisation ou en congé. Ainsi, l'ensemble des recettes en 2013, y compris celles de la cafétéria, se situe au même niveau qu'en 2012. Les charges, elles, ne progressent globalement que de 1.4 % comparées à 2012, mais elles se trouvent être inférieures au Budget. Quant aux salaires et charges sociales totalisant Fr. 1'268'000.- l'année dernière, leur coût est sensiblement le même en 2013, et cependant en-dessous du Budget. Finalement, alors que l'on s'attendait à une absence de couverture budgétisée à hauteur de Fr. 85'000.-, ce secteur se clôture avec une situation légèrement bénéficiaire.

Quant au **Financement**, il a été facturé en 2013 aux communes 15'799 journées à Fr. 13.60, et au taux de Fr. 17.35 à celles dont les résidents sont des citoyens hors district. La facturation totale, Fr. 216'000.-, est répartie à raison de Fr. 97'000.- pour la Commune de Broc, et Fr. 119'000.- pour les autres communes. Cette relation permet de constater d'une manière générale que le 45 % des résidents sont des habitants brocois.

Les **Résultats résumés** mettent en évidence une situation intermédiaire positive de l'ordre de Fr. 50'311.-, rendant ainsi possible l'affectation à des provisions et à des amortissements en vue de charges opérationnelles planifiées dans un futur relativement proche.

En ce qui concerne les **Chiffres clés**, il y a constance entre l'ensemble des charges salariales et le total des coûts, cette relation s'étant stabilisée à quelque 82 %. Les coûts par mois et par résident se chiffrent à Fr. 8'985.-. Quant au nombre de collaborateurs pour l'ensemble du foyer, il s'élève à environ 50 personnes en unités plein temps, en restant assez régulier. Pour ce qui est du taux d'occupation, il avoisine toujours les 100 %, plus exactement 97.5 % en 2013, 98.7 % en 2012.

L'analyse du **Bilan** met en évidence, d'une manière générale, une bonne structure financière. L'immeuble, doté dès 2012 d'une nouvelle salle à manger, figure pour moins de Fr. 800'000.- alors que sa valeur assurée s'élève à Fr. 8'749'000.-.



La dépendance vis-à-vis des établissements bancaires a diminué durant ces cinq dernières années pour être, à fin 2013, entièrement compensée. Pour ce qui est de la relation entre le passif réel et les fonds propres, 50%-50%, elle dénote un excellent équilibre.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2013, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Ruffieux SA) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2013 du Foyer « La Rose des Vents » présentant un excédent de recettes de Fr. 310.35 sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2. COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic constate que l'exercice comptable 2013 se solde par un résultat bénéficiaire de Fr. 571'000.-, bien meilleur que le Budget correspondant. Cette évolution provient essentiellement de deux impôts conjoncturels sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières. Alors que le Budget 2013 prévoyait des recettes pour Fr. 300'000.-, ce qui marquait tout de même une progression de 8 % par rapport à 2012, ces deux impôts ont finalement totalisé la somme de Fr. 816'000.-, soit près de trois fois le Budget. Bien qu'une progression de ces recettes ait été attendue, celles-ci ont été évaluées avec prudence, étant donné de nombreux facteurs d'incertitude quant aux montants et à la périodicité des versements. Cette progression exceptionnelle a permis de créer des provisions, anticipant ainsi des charges futures dont la plus importante est destinée, pour Fr. 150'000.-, à une étude pour la réalisation d'un édifice communal, dont une halle omnisports avec peut-être des salles de classes. Toutefois, les huit impôts qui constituent les recettes de base n'ont progressé que de 2 % par rapport à 2012, ce qui peut paraître faible compte tenu de l'augmentation de la population. D'autre part, le gain immobilier émanant de la vente de terrains, principalement celui de la *Rue du Tir* pour Fr. 1'696'000.-, a été entièrement mis en réserve dans le but de cette réalisation. Cette somme, ainsi neutralisée, n'est pas incluse dans le résultat comptable annoncé.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

Les **Revenus** présentent une somme de Fr. 11'243'000.- dont 86 % proviennent des impôts et des taxes. La Péréquation intercommunale qui contribue pour 5 %, soit Fr. 512'000.- l'année dernière, est en légère progression depuis 2012. Y figure aussi le produit de la vente de terrains pour Fr. 1'696'000.- ; Monsieur le Syndic en a évoqué l'affectation.

Les **Charges**, quant à elles, totalisent un montant de Fr. 8'742'000.-; le poids des coûts de structure (76 %) est légèrement moins élevé qu'en 2012.

Les **Salaires et charges sociales**, soit Fr. 1'426'000.-, sont exactement au niveau de ceux budgétisés, et la répartition par secteur d'activité demeure pratiquement identique.

L'ensemble des **Charges liées**, s'élevant à Fr. 4'364'000.-, sont restées stables dans les comparaisons Budget 2013 et Comptes 2012. Par contre, en établissant le Budget 2014, il a fallu tenir compte d'une augmentation de plus de 9 %. Ces charges absorbent près de 90 % du produit de l'impôt des personnes physiques.

Les **Charges liées cantonales** ont représenté un coût de Fr. 2'628'000.-, soit une augmentation de près de 2 %, sensible dans le report par l'Etat sur les communes des frais d'accompagnement et des institutions spécialisées.

Les **Charges liées des Associations de communes**, pour Fr. 1'464'000.-, restent relativement stables, voire en légère régression dans les comparaisons présentées.



Quant au **Charges diverses « engagées »** pour Fr. 272'000.-, un accroissement par rapport au Budget est constaté, dû surtout au coût à charge de la Commune de l'accueil extrascolaire, coût qu'il était difficile à évaluer lors de la budgétisation.

La charge nette de l'exploitation de la **Piscine** s'élève à Fr. 114'000.-, en légère diminution comparée à 2012. Dès cette année 2014, le coût de cette exploitation sera partagé entre l'ensemble des communes gruériennes, sous l'égide de la nouvelle Association «Sports en Gruyère ».

Pour ce qui est de la charge de l'**Edilité**, Fr. 700'000.-, elle est plus élevée que le Budget. Ceci provient notamment du fait que la rénovation de l'éclairage public, dernière étape, a été anticipée pour un coût de Fr. 30'000.-. L'effet des nouvelles installations est désormais perceptible : la consommation de courant s'est réduite en 2013 par rapport à 2012.

En matière d'**Approvisionnement en eau**, l'exploitation de ce secteur a permis d'augmenter la réserve de Fr. 51'000.- s'élevant à Fr. 321'000.- à fin 2013.

Concernant l'**Epuration des eaux**, le résultat 2013 s'est traduit par un surplus bénéficiaire de Fr. 160'000.-, permettant ainsi de disposer d'une réserve de Fr. 424'000.- au 31 décembre 2013.

La **Gestion des déchets** 2013 accuse une perte nette de Fr. 51'000.-, soit une non-couverture de l'ordre de 18 %. L'extension de la déchetterie, actuellement opérationnelle, devrait permettre une meilleure surveillance et une exploitation plus rationnelle.

Quant au domaine des **Forêts**, il enregistre une charge nette de Fr. 73'000.-, inférieure à celle budgétisée, mais bien supérieure à 2012.

Pour ce qui est des **Impôts**, les huit impôts constituant l'apport financier permanent ont progressé de 2 %, passant de Fr. 6'075'000.- en 2012 à Fr. 6'144'000.- en 2013. Par contre, les deux impôts conjoncturels en liaison avec les transactions immobilières ont pratiquement triplé, tant par rapport au Budget qu'aux Comptes 2012. Ces recettes extraordinaires sont à l'origine des bons résultats. En contrepartie, la faible progression des huit impôts structurels est toutefois favorable dans le cadre de la péréquation intercommunale, basée sur le calcul de l'Indice du Potentiel Fiscal.

L'ensemble des **Charges financières**, par rapport au Budget et à 2012, est en régression. L'évolution positive du financement général a permis de financer des investissements sans recours à l'emprunt, et d'assurer la trésorerie courante sans solliciter les lignes de crédit.

Le résultat du **Patrimoine**, surplus bénéficiaire de Fr. 5'000.-, est conforme aux prévisions budgétaires.

Le **Récapitulatif analytique des résultats** met en évidence les éléments suivants : les revenus réguliers sont supérieurs de 8 % comparés au Budget, les charges opérationnelles sont légèrement inférieures de 2 % à celles budgétisées - ce qui démontre l'approche rationnelle de la gestion communale - et un résultat financier bénéficiaire de Fr. 2'501'000.-. Après amortissements et provisions ainsi que, finalement, la mise en réserve du produit de la vente d'immeubles (Fr. 1'696'000.-), ce résultat financier s'est soldé par un surplus bénéficiaire de Fr. 571'000.-.

En ce qui concerne le **Bilan** au 31 décembre, il présente des fonds propres en progression ; en chiffres relatifs ils s'élèvent à 22 % du total du Bilan, caractérisant ainsi de bonnes conditions d'équilibre financier.

L'**Evolution de l'endettement** est très positive. Globalement, durant la période 2009/2013, cet endettement a diminué de 23 %. La seule position bilancielle en augmentation est liée aux importants investissements dans le secteur des eaux.

L'analyse du **Passif** sur cinq ans confirme une constante amélioration de l'état général des finances communales. A titre indicatif, en 2003, soit dix ans auparavant, l'endettement dû aux seuls besoins courants de trésorerie s'élevait à près de 3 mois de francs, ce qui rendait très dépendante et particulièrement difficile la gestion quotidienne, en compromettant de surcroît tout investissement.



A ce jour, cet endettement est résorbé et les limites de crédit bancaire entièrement disponibles. De plus, il a été possible de constituer des provisions en vue d'objectifs futurs, ou de tenir compte avec prudence de certains risques.

Quant aux **Engagements conditionnels** totalisant Fr 2'813'000.- au 31 décembre 2013, ils ont légèrement progressé par rapport à 2012 ; cela principalement en raison des investissements effectués dans les Associations intercommunales. Ces engagements représentent la part aux charges encore à honorer en relations avec les installations du HFR de Riaz, de la Station d'épuration, du Réseau Santé et Social, et des deux cycles d'orientation.

L'**Etat des investissements** répertorie les décisions prises au cours des trois dernières législatures. Un premier constat est que le total des investissements, ceux parachevés et ceux en cours, s'élèvent à quelque 14 mios de francs. Quant aux investissements entièrement réalisés au 31 décembre 2013, le Budget a été respecté puisque les coûts effectifs se sont élevés à 99 % des sommes budgétisées. Dans le détail, les différences en relation avec les sommes budgétisées sont tantôt positives, tantôt négatives. Il reste encore d'importants investissements à réaliser ; ces derniers concernent essentiellement l'approvisionnement et l'évacuation des eaux, travaux qui sont planifiés pour être parachevés d'ici fin 2014.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2013, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Cuennet Sàrl) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2013 de la Commune de Broc présentant un excédent de recettes de Fr. 571'000.- sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. PLANIFICATION FINANCIERE 2014/2018 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur le Syndic relève que, dans son œuvre les *Chants du crépuscule*, Victor Hugo se posait la question « De quoi demain sera-t-il fait ? ». Cette interrogation, le Conseil communal se l'est posée en évaluant les perspectives financières communales pour les cinq ans à venir. Répondant ainsi aux exigences de la Loi sur les communes, un travail de prospective et de réflexion a permis d'apporter la vision la plus précise possible de ce que sera demain.

Il cède la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances.

Si les communes sont astreintes à chiffrer leurs revenus et leurs dépenses dans un futur finalement assez lointain, ce n'est toutefois pas le cas des entités partenaires dont les coûts de fonctionnement et d'investissement sont pris en charge par l'ensemble des communes précitées. En fait, la progression des taux des charges liées qui forment quelque 50 % des coûts totaux n'est pas connue. Malgré cette curieuse antinomie, cette planification a été élaborée en évitant tout optimisme et sur la base des expériences antérieures. En quelque sorte, c'est l'application de l'adage « Si tu ne sais pas où tu vas, sache d'où tu viens ». La très bonne situation à fin 2013 provient de l'apport substantiel de produits structurels, donc non pérennes. A retenir que les impôts constituant le viatique ne progressent, eux, que de 2.2 % entre 2012 et 2013.

Dès lors, en matière de **revenus**, les prévisions tablent sur une progression très faible, voire une stagnation pour ce qui est des impôts des personnes morales.



En ce qui concerne les **charges**, à eux seuls cinq secteurs vont représenter le 72 % de l'accroissement des coûts pour les cinq prochaines années : trois cycles d'orientation, frais financiers et d'accompagnement pour les EMS, Réseau Santé et Social, Scolaire et Institutions spécialisées.

Finalement, les revenus ne vont augmenter que de 6 % alors qu'il faut s'attendre à une évolution de quelque 15 % des charges ; une dichotomie patente qui va désormais obérer les résultats de ces prochaines années. Pour se consoler, cette tendance négative est aussi constatée par la ville de Zürich, présentée récemment à la télévision sous forme d'un graphique.

En conclusion, le Conseil communal doit constamment faire preuve de vigilance dans la gestion des finances, tout en étant conscient que la situation dans le domaine de l'équilibre financier pourrait s'avérer difficile à partir de 2016.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, pour la lecture du message de la Commission à propos de cette planification relevant le côté réaliste de l'analyse ; les conclusions sont conformes aux données disponibles. Il révèle un exercice toujours plus pointu à réaliser par le Conseil communal, concernant l'établissement des budgets et la gestion des dépenses.

Au terme de cette présentation, aucune question n'est soulevée. Monsieur le Syndic remercie Monsieur Horner pour son travail ardu dans ce dossier.

4. VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AFFECTEE A LA REALISATION DE LA CENTRALE DE CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions.

Dans le cadre de l'étude du réseau de chauffage à distance, il a été prévu de réaliser la centrale de chauffe au lieu-dit « En Fulet Devant ». L'implantation de ce bâtiment est située sur la parcelle n° 2 du cadastre et appartient à la Commune de Broc. Le plan d'aménagement local a été adapté, lors de sa révision, en prévoyant l'affectation d'une zone d'intérêt général spécifique pour l'exploitation d'une centrale de chauffe à cet endroit. Selon les discussions que le Conseil communal a eues avec la Société EBL, responsable et maître d'ouvrage des installations liées au CAD, il a été convenu que celle-ci deviendrait propriétaire du terrain sur lequel sera située la centrale de chauffe.

Ainsi, une parcelle (n° 1158) d'une surface de 1'281 m² entourant la centrale de chauffe sera détachée de l'article n° 2 et cédée à la Société EBL au prix de Fr. 70.-/m², soit pour un montant de Fr. 89'670.-. Les frais d'équipement, ainsi que ceux liés à la vente du terrain seront à charge de la Société EBL. Il est notamment prévu l'inscription d'une servitude de passage en faveur de la nouvelle parcelle sur l'article n° 2 pour rejoindre la route cantonale, de même qu'une servitude de passage en faveur de la Commune de Broc sur la parcelle n° 1158 pour garantir l'accès au couvert à bois communal existant.

Monsieur le Syndic ouvre ensuite la discussion.

Monsieur Jean-Marie Oberson relève que les travaux de la centrale de chauffe ont déjà débuté. Comment procéderait le Conseil communal si l'Assemblée venait à refuser la vente de ce terrain ?

Monsieur le Syndic lui répond qu'il n'a pas été possible de réaliser cette transaction avant de savoir si le projet du CAD allait véritablement être engagé. Aujourd'hui, c'est effectivement le cas.



Le Conseil communal a souhaité soumettre cette vente au vote, afin d'informer l'Assemblée ce de dossier au lieu d'utiliser la délégation de compétence (jusqu'à hauteur de Fr. 200'000.-/an).

La parole n'est plus demandée, soumise au vote, la vente de cette parcelle communale d'une surface de 1'281 m² au prix de Fr. 70.-/m², soit pour un total de Fr. 89'670.-, est acceptée par l'Assemblée, à main levée, avec deux contre-épreuves.

5. DIVERS

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Syndic relève que le traditionnel ramassage annuel des encombrants et du vieux papier est prévu le mercredi 25 juin 2014, de 7 heures à 12 heures. Un avis à la population sera adressé par poste et publié dans *La Vie Brocoise* du mois de juin, aux piliers publics et sur le site internet www.broc.ch.

AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge des déchets, confirme que les travaux de l'agrandissement de la déchetterie sont pratiquement terminés. La surface a été augmentée de 350 m², ce qui permet de doubler les bennes d'encombrant et de papier afin d'avoir toujours une réserve lors d'un afflux important, mais également d'effectuer des transports avec deux bennes, plus économiques et écologiques. Cette augmentation permet également de positionner différemment les bennes, rendant le trafic plus fluide à l'intérieur de la déchetterie. Un marquage au sol va être prochainement réalisé et délimitera une bande de roulement qui devrait éviter l'engorgement des véhicules. Des nouveaux panneaux d'informations ont été commandés; ils permettront aux utilisateurs de s'orienter plus facilement pour acheminer les déchets au bon endroit. Le Conseil communal est satisfait de ces travaux qui améliorent sensiblement les conditions d'utilisation de la déchetterie. Il espère ainsi répondre aux besoins des citoyens.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions, indique que le dossier de révision du PAL a fait l'objet d'une approbation par la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions (DAEC) le 18 décembre 2013. Aucun recours n'a été déposé dans le délai des 30 jours qui a suivi. Dans le cadre de cette approbation, différents éléments doivent cependant être adaptés ou modifiés par rapport aux dossiers qui ont fait l'objet des diverses mises à l'enquête publique. Il s'agit notamment de revoir l'étendue de la *zone de Bourg* définie au plan des zones, les bonus d'*indice brut d'utilisation du sol* pour les parkings et garages, la délimitation de la *zone artisanale* existante à Broc-Fabrique. Divers points d'ordre rédactionnel doivent également être corrigés, au niveau des plans ou du Règlement communal d'urbanisme. Ces diverses adaptations sont examinées par l'urbaniste de la Commune et vont être présentées prochainement à la Commission d'aménagement. Elles seront ensuite soumises à l'examen des services de l'Etat concernés et devront faire l'objet d'une nouvelle enquête publique, en vue de leur approbation définitive par la DAEC. Cette procédure devrait être engagée d'ici à la fin de l'année.



MODERATIONS DE TRAFIC DANS LE VILLAGE

Monsieur Genoud poursuit en précisant que les mesures prévues à la *Rue du Tir* vont être réalisées prochainement, à la suite des travaux effectués en ce moment à la *Rue de Forcel*. Les mesures liées au *Chemin de Fin-Derrey* vont être réalisées dans la foulée.

Pour ce qui est des rues du Centre Village (*Rue du Bourg de l'Auge, Rue des Ecoles, Rue du Moléson, etc.*), le dossier des modérations est en cours d'étude. Il fait actuellement l'objet d'un examen préalable auprès des services de l'Etat. La mise à l'enquête publique est projetée d'ici l'été prochain.

Au niveau de la *Rue des Chenevières*, le dossier des modérations est aussi en cours d'étude. Il va prochainement être transmis aux Services de l'Etat pour examen préalable. Il devrait être soumis à l'enquête publique d'ici la fin de l'année.

Enfin, la mise en place du giratoire au carrefour de l'Hôtel de Ville est en ce moment réalisée. Dans le cadre de l'étude de ce rond-point, le Service cantonal des ponts et chaussées et le Service cantonal de la mobilité ont demandé un test sur une année, afin de valider son fonctionnement avant une mise en place définitive. Le Conseil communal invite la population à faire ses éventuelles remarques à l'Administration communale durant ce temps d'essai. Les travaux de mise en place du giratoire provisoire devraient être terminés d'ici la fin de la semaine courante. Le Conseil communal recommande vivement d'aborder ce carrefour avec toute la prudence voulue, tant pour les automobilistes que pour les piétons, jusqu'à ce que toutes les mesures soient en place.

REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX HORAIRES DES COMMERCES - AJOUT D'UN ARTICLE

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge de la police, relève que lors de la dernière Assemblée communale du 9 décembre 2013, ce nouveau Règlement a été adopté. Comme le prévoit la procédure, le projet se basait sur un règlement-type qui avait été soumis aux services cantonaux pour préavis. Depuis lors, le règlement-type a été modifié. De ce fait, lors de l'approbation du Règlement par la Direction cantonale de la sécurité et de la justice, cette dernière a exigé d'ajouter l'article suivant : *Article 7 - Santé des travailleurs - Le respect des prescriptions spéciales en matière de durée du travail, de repos et de protection de la santé des travailleurs demeure expressément réservé*. Après consultation des services juridiques cantonaux, cette modification n'engendre pas de nouvelle approbation du Règlement par l'Assemblée communale. Il est en outre à disposition sur notre site Internet communal et au Secrétariat, et a été remis à tous les commerces brocois.

Après ces informations communales, Monsieur le Syndic donne la parole à l'assistance.

FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DANS UN FOYER POUR PERSONNES AGEES

Monsieur Willy Rigolet est souvent abordé par des citoyens, en raison de son ancienne activité d'assureur, pour la question des frais à charge des résidents d'un foyer pour personnes âgées. Il lui semble qu'une information à la population sous la forme d'une explication en Assemblée communale, lors d'une séance spéciale ou dans *La Vie Brocoise* répondrait à un réel besoin. En effet, le calcul déterminant la part de financement de la personne institutionnalisée est complexe.

En réponse à cette intervention, Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, relève que le calcul du coût du séjour dans un EMS dépend notamment du revenu du résident, de sa fortune et de son degré de dépendance. En ce qui concerne la fortune, une part de celle-ci peut être imputée comme revenu pour autant que cette fortune dépasse un certain seuil (Fr. 37'500.- pour l'octroi de prestations complémentaires et Fr. 200'000.- dans la détermination du subventionnement). Toutefois, pour ce qui est du coût final du séjour, plusieurs facteurs interviennent, rendant fort complexe, ou trompeur, de généraliser.



Pour une réponse précise sur un cas spécifique, il est proposé de prendre contact avec Madame Overney, Directrice du Foyer ou de consulter le site Internet Pro Senectute – prestations complémentaires.

Monsieur Jean-Pierre Leu, Caissier communal, invite Monsieur Rigolet à diriger les personnes ayant des questions vers la Caisse communale. Lui-même est, en effet, en mesure d'apporter son aide et toutes les explications nécessaires aux citoyens, dans ce domaine, en sa qualité d'agent AVS de la Commune de Broc.

HALLE DE GYMNASTIQUE ET NOUVELLE INFRASTRUCTURE

Madame Myriam Scherly, en tant que Présidente de la FSG Broc, souhaite avoir des précisions sur l'étude qui sera réalisée concernant un nouveau bâtiment communal comportant une halle de gymnastique. En effet, il devient difficile de fonctionner avec les installations actuelles car anciennes, voire plus utilisables comme c'est le cas pour les barres fixes ; ce qui a obligé la FSG à trouver un autre lieu d'entraînement à La Tour-de-Trême. De plus, qu'en est-il du projet du centre sportif régional ? Elle aimerait pouvoir renseigner la société sur l'avenir des installations locales.

Monsieur le Syndic confirme, tel qu'il l'a indiqué lors de la présentation des comptes 2013, qu'un montant a été mis en réserve pour réaliser cette étude. Un groupe de travail a déjà été formé au sein du Conseil communal ; il est composé de lui-même et de Messieurs Jacques Genoud, Yan Schorderet et Stéphane Philipona. Il devrait débiter ses réflexions, dans les meilleurs délais, dès juin prochain. Le vœu du Conseil communal est, d'abord, de fixer des objectifs avant de confier un mandat à un bureau d'architecte. La question de classes d'école supplémentaires sera aussi traitée dans le cadre de ce projet, car la population augmente. Dès que le village aura atteint la barre des 2'600/2'700 habitants, il faudra se poser la question d'ajouter des classes, les bâtiments actuels ne suffisant plus. Concernant le projet du centre sportif régional, le Conseil communal est dans l'attente d'un courrier de la Préfecture de la Gruyère afin de confirmer sa position vis-à-vis du projet ; ceci, dans le but de déterminer un seul lieu (deux encore en lice : Bulle et Broc) pour pouvoir ensuite engager une étude détaillée. Le processus a pris un peu de retard.

DECHETS SUR LE CHEMIN MENANT A BROCFABRIQUE

Madame Nelly Repond propose d'ajouter des poubelles sur ce chemin ; en effet, il est constamment jonché de déchets.

Monsieur le Syndic confirme que le Conseil communal a récemment pris connaissance de la situation, photos à l'appui.

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge de l'Edilité, ajoute que des poubelles ont déjà été posées par les services communaux tout récemment. Le maximum est fait, aussi avec la collaboration de la Police de proximité avec laquelle d'excellents contacts sont entretenus, afin de maîtriser le problème.

RETOMBÉES FINANCIÈRES DE LA MAISON CAILLER - NESTLE SUISSE SA

Madame Myriam Scherly désire savoir quelles sont les retombées de l'entreprise Nestlé au niveau des impôts ; en effet, les impôts des personnes morales tendent à diminuer. Que retire la Commune des nombreuses entrées (1'000 par jour) de l'attraction de la *Maison Cailler* ?

Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, relève que Nestlé SA regroupe 35 entités opérationnelles en Suisse. La répartition des éléments financiers est complexe. La résultante pour Broc est que le chocolat *Cailler* n'est actuellement pas très rentable. Dans ce sens, le Conseil communal ne prévoit pas de retombées annuelles.



Par ailleurs, il n'est pas aisé de connaître les résultats de la société car les taxations sont réalisées avec du décalage. En revanche, Nestlé paie annuellement une contribution immobilière importante, ainsi qu'un impôt sur les fonds propres.

Monsieur César Barras est d'avis qu'il n'appartient pas aux citoyens de financer la réparation des routes communales fortement sollicitées par le trafic généré par la fabrique Nestlé, qu'il qualifie d'inferral. Pourtant, il ne se dit pas contre les activités Nestlé, y ayant travaillé.

Monsieur le Syndic relève que les impôts Nestlé sont ce qu'ils sont, comme l'a relevé Monsieur Horner. En parallèle, beaucoup de discussions sont engagées avec la Direction Nestlé pour faire participer l'entreprise, actuellement à raison de Fr. 50'000.- par année, aux aménagements et travaux de réfection routiers. Si le giratoire au carrefour de l'Hôtel de Ville devient définitif, il représentera un coût de quelque Fr. 700'000.- ; le Conseil communal va faire le maximum afin de pouvoir compter sur une participation de Nestlé. L'apport de Nestlé dépend des bonnes relations que la Commune entretient ; c'est le cas en ce moment. Au niveau de Broc-Fabrique, une étude est aussi en cours : une zone 30 km/h est projetée aux abords de la fabrique. Dans ce dossier, le Conseil communal travaille de concert avec Nestlé, également au niveau du financement de ces mesures qui amélioreront la sécurité vis-à-vis de l'attraction de la *Maison Cailler*.

GIRATOIRE PROVISOIRE AU CARREFOUR DE L'HÔTEL DE VILLE

Monsieur Jean-Marie Oberson souhaite savoir comment sont répartis les frais de mise en place de ce dispositif.

Monsieur le Syndic lui répond que la majorité des travaux est à la charge de la Commune. En effet, l'Etat n'intervient que pour la pose du tapis sur la route cantonale, car ce giratoire n'était pas nécessaire de son point de vue. Le problème de ce carrefour est généré par les routes communales qui débouchent sur cet axe cantonal. C'est donc à la Commune d'assumer les frais d'un tel projet. De plus, comme déjà évoqué, Nestlé est sollicitée pour une participation financière.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, Monsieur le Syndic s'adresse aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au Conseil paroissial, à sa Présidente, Madame Alexandra Deschenaux et à ses Conseillers, ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à l'administrateur de *LA VIE BROCOISE*, Monsieur Pierre Ammann, et toute son équipe. Mais aussi aux scrutateurs et scrutatrices, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée, à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle, et à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être du village et de la jeunesse, au travers de leur mandat, auprès de nos sociétés locales et de nos formations politiques.

Enfin, il remercie chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer et une belle saison estivale 2014.

Il est 21.00 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Stéphane Sudan



La Secrétaire :

Anette Leuzinger